



CENTRE HOSPITALIER ARIEGE-COUSERANS
BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX

DECISION N° 46 - 2024

**Portant délégation de signature à Madame Karine BOLZE,
Adjoint des Cadres Hospitaliers, responsable du service des Affaires Médicales.**

**Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège-Couserans
et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière »**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'organigramme en vigueur au 6 mai 2024,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 juillet 2023 détachant Monsieur Olivier PONTIÈS dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 16 août 2023,
- Vu le procès-verbal du 16 août 2023, installant Monsieur Olivier PONTIÈS dans ses fonctions à la même date,
- Vu la décision de mutation au sein du Centre Hospitalier Ariège-Couserans de Madame Karine BOLZE, adjoint des cadres hospitaliers, à compter du 5 février 2024,

Considérant le pouvoir d'organisation du directeur chef d'établissement visé à l'article 1^{er} du décret n°2005-921 du 2 août 2005,

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Karine BOLZE, adjoint des cadres hospitaliers, pour signer les demandes de congés et tableaux de service des médecins, ainsi que les demandes de congés des agents du service des affaires médicales.

Article 2

La présente décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Article 3

La présente décision prendra effet à compter du 3 octobre 2024.

Vu, Karine BOLZE



Fait à Saint-Lizier, le 3 octobre 2024

Olivier PONTIÈS
Directeur

